



Bonjour à tous,

Veillez trouver ci-joint la convocation à l'**Assemblée Générale de France Lyme** qui aura lieu le **22/04/2018** à **Châtillon-sur-Cher**. Une Assemblée Générale Extraordinaire précédera une Assemblée Générale Ordinaire.

Les motifs de la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) :

Conformément à l'article 9 des statuts de France Lyme, une Assemblée générale extraordinaire (AGE) doit être organisée dans les meilleurs délais en cas de démission du Président et/ou du Trésorier.

Cette AGE fait suite à la démission de la trésorière en novembre 2017 alors que les travaux de restructuration de France Lyme n'ont pas permis d'organiser cette AGE dans de meilleurs délais. Le Bureau de France Lyme a décidé de prioriser les actions liées à la restructuration, et d'organiser l'AGE préalablement à l'AG 2018, dans des conditions stabilisées.

Cette AGE permettra ainsi d'acter la démission de la Trésorière.

Par ailleurs, cette AGE permettra de soumettre au vote des propositions de modification des statuts afin d'améliorer le fonctionnement de France Lyme :

1. permettre le renouvellement annuel du Bureau et du Conseil d'Administration, au lieu de deux ans actuellement,
2. apporter une précision quant à l'obligation d'être "membre" de l'association pour disposer de procuration de vote (en substitution du mot "personne");
3. de limiter le nombre de pouvoirs à 10 par membre physiquement présent en Assemblée générale.

Concernant le renouvellement du Conseil d'administration et du Bureau :

Afin d'assurer la poursuite des actions au bénéfice de notre association, ces élections sont l'occasion de proposer les missions suivantes au sein des six postes du CA :

- deux responsables sont recherchés pour assurer un relais efficace entre le CA et les sections locales, afin d'accompagner au mieux leurs actions, qui sont prioritaires pour France Lyme.
- quatre responsables dont la mission prioritaire est de participer à la poursuite de la restructuration de France Lyme, et de répondre aux multiples demandes qui sont faites à l'association: interventions, participation à des événements, demandes de renseignements, etc.

Pour rappel, les postes du Bureau à pourvoir sont, conformément aux statuts :

Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire et Secrétaire-adjoint.

Nous espérons vous voir parmi nous. Si vous ne pouvez être des nôtres, merci de nous renvoyer votre procuration de vote, en annexe de la convocation.

Cordialement,

Anne Jourdan - Présidente de France Lyme